



Je pense qu'il y a une erreur de procédure dans mon licenciement.

Par **FIOLUK**, le **15/10/2014** à **09:20**

Bonjour

voilà je vais être licenciée (économique) au 31 octobre 2014 car l'agence de marseille ferme pour raison économique. J'ai reçu un premier courrier en LR/AR me proposant les postes à l'étranger et un deuxième courrier concernant les postes en France. J'avais donc jusqu'au 13/10 pour répondre à ce deuxième courrier. J'ai répondu le jeudi 09/10 or entretemps la Direction a formulé un courrier aux clients datant du 07/10 et les ont envoyés le 10/10/14 les informant de la fermeture de marseille qui à compter du 22/10 l'agence de Marseille ne sera plus opérationnelle!! et que les clients seront donc rattachés à l'agence de NICE deux A Or il m'avait proposé le poste d'assistante à Nice (car je suis prioritaire!!!) et j'avais jusqu'au 13/10 pour répondre!!!!!! Ont-ils le droit de procéder comme ils l'ont fait c'est à dire d'envoyer les courriers avant ma réponse!!!! et de muter une salariée de Lyon sur Nice opérationnelle le 22/10!!!!!!

dans l'attente

cordialement

lydie alduy

Par **P.M.**, le **15/10/2014** à **11:44**

Bonjour,

Il me paraît incontestable que de toute façon l'agence de Marseille devait fermer et que donc l'employeur pouvait prévenir les clients sans attendre votre réponse...

En revanche, le fait de ne pas attendre votre réponse pour muter une autre salariée sur un poste qui vous a été proposé en reclassement peut être contestable mais il faudrait savoir si vous avez accepté ce poste...

D'autre part, il semble aussi que le délai de prévenance soit court si l'employeur savait avant qu'il allait fermer l'agence de Marseille...